

Sujet : [INTERNET] courrier enquête publique centrale hydroélectrique gave de cestrede RIVRON JEROME

De : jerome rivron <jeromerivron@hotmail.fr>

Date : 01/03/2024 12:22

Pour : "pref-pch-cestrede-gavarniegedre@hautes-pyrenees.gouv.fr" <pref-pch-cestrede-gavarniegedre@hautes-pyrenees.gouv.fr>

Bonjour,

Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous trouverez en pièce jointe mon courrier signifiant mon opposition au projet de construction d'une petite centrale hydroélectrique sur le gave de Cestrède.

Ce courrier sera également adressé à M DIDIER JARROT commissaire enquêteur Mairie de GEDRE Place Julien Soullère 65120 GEDRE. Je vous prie de croire en l'expression de mes cordiales salutations, espérant une décision de rejet du projet.

Jérôme RIVRON
06 32 72 58 41

— Pièces jointes : —

courrier enquete publique RIVRON JEROME.pdf

161 Ko

A l'attention de M. Didier JARROT
Commissaire Enquêteur Mairie de GEDRE
Place Julien Soulère.
65120 GEDRE

Courrier de MR RIVRON JEROME
27 ROUTE DES COTEAUX
44450 DIVATTES SUR LOIRE
Tel 06.32.72.58.41

Le 01/03/2024,

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je tiens par la présente, à vous signifier mon opposition au projet de construction d'une petite centrale hydroélectrique sur le gave de Cestrède.

J'ai pu prendre connaissance du projet de création de la centrale dès le 19 février 2024 dans le cadre de l'enquête publique (arrêté préfectorale N°65-2024-01-30-00002).

Je suis propriétaire d'une grange foraine surplombant le parking de bué et donc située sur le site des Granges de Bué, parcelles K267 et K268.

Pour commencer, l'étude de faisabilité de cette centrale repose sur des données pour partie antérieures à 2015 et pour les données plus récentes concernant le climat, le porteur du projet reconnaît avant même le lancement de la centrale (à partir de la page 490 du rapport) que le niveau de production de la centrale sera impacté à la baisse de 22% du fait des effets du changement climatique dès 2040, c'est-à-dire dans une dizaine d'années seulement.

Et c'est ce premier point qui me permet de remettre en cause le bienfondé du projet. L'évolution du climat au cours des 20^e et 21^e siècles a montré ses effets sur les températures, sur le territoire national et encore plus fortement sur les espaces montagnards.

Ce réchauffement climatique a un impact négatif sur le niveau d'enneigement et des précipitations. Il est de plus en plus rare d'observer des périodes d'enneigements suffisamment longues et régulières permettant de constituer des réserves d'eau permettant ensuite d'alimenter les rivières en périodes printanières, estivales. Lorsqu'il pleut en été, les pluies sont intenses et ruissèlent sur la piste de Bué, la fragilisant. Ces pluies intenses engorgent le gave faisant monter son niveau brusquement.

En automne neige et pluie sont rares. Hors dans ce projet, l'eau est la ressource.

La neige est de moins en moins présente à Cestrède ces 20 dernières années et le niveau d'eau du gave diminue et continuera de diminuer. Comment envisager construire un ouvrage privatisant ce peu d'eau au bénéfice de la centrale au détriment de la faune et la flore ?

Car le débit réservé à la centrale ne laissera qu'un niveau de plus en plus faible dans le gave naturel ce qui augmentera la température de l'eau. Cette augmentation de température mettra indéniablement en péril le développement et la survie de la faune et la flore présente dans et aux abords du gave de Cestrède.

Le changement climatique n'est pas suffisamment pris en compte dans ce projet pour justifier la création d'un tel ouvrage, ni les conséquences à court et long terme sur le milieu naturel.

C'est le second point qui me permet de remettre en cause le bienfondé de cette construction.

Le vallon de cestrède a déjà subi en 1950 les dégâts du bétonnage pour la construction de prises d'eau destinées à la centrale hydroélectrique de Pragneres. Aujourd'hui encore les centaines de mètres cubes de béton sont visibles sur les plateformes, tant bien que mal recouvertes par une fine couche de mousse par endroit. Le gave de Cestrède et ses abords à Bué fait partie du milieu naturel qui subsiste.

Comment accepter d'ajouter encore plus de béton aujourd'hui ? Cet ouvrage sera une pollution visuelle supplémentaire et ce, dès les premiers abords du gave au plus proche du parking.

Ce lieu est sauvage, de plus en plus d'animaux réinvestissent ce niveau montagnard, j'ai pu y observer des gypaètes et récemment à l'altitude de 1450m, des bouquetins ibériques, des chats forestiers, vipères aspics...

Les impacts sonores durant les 2 années de construction et par la suite le fonctionnement de la turbine Pelton, feront fuir de manière durable cette faune.

Les allers et venues des engins de constructions vont indéniablement apporter des nuisances négatives durables sur l'environnement.

La piste forestière est utilisée par les éleveurs propriétaires des troupeaux en estive, par les propriétaires des granges foraines dont je fais partie et les touristes en période estivale. Cette piste, on le voit est déjà, est fragile.

Les passages réguliers de lourds engins fragiliseront la piste et les abords, risquant d'accentuer les risques de glissements de terrain. Glissement que l'on observe déjà quelques mètres avant d'arriver au parking le long du GR10. Glissement modifiant le tracé du GR10 depuis 2023. Les rares épisodes de pluies estivales intenses fragilisent déjà les terrains.

Qu'en sera-t-il si l'ouvrage n'est pas capable de supporter ces brusques variations ? Si la piste n'est plus praticable pour accéder au site d'estive des Granges de Bué ?

Depuis 2020 l'écotourisme se développe dans le Pays Toy. La neige se faisant rare en hiver, les projets 4 saisons permettent de maintenir un niveau de tourisme et de fréquentation stable voire à la hausse dans ce secteur. Et l'écotourisme permet de mettre en avant le pastoralisme, l'observation de la nature, la conservation des zones naturelles...

Comment peut-on admettre de présenter aux randonneurs un spectacle d'une construction d'une centaine de mètres cubes de béton sur le gave de Cestrede ? Alors même que la plupart des touristes sont en quête de nature ?

Cette construction aura un impact négatif fort sur les pratiquants de la montagne, quelle perception auront-ils de la gestion de la montagne ? ce projet n'est pas cohérent.

Ce projet n'a pas été accepté en 2019 pour des raisons environnementales. Je ne vois pas ce qui justifierait sa validation en 2024 alors que la situation climatique n'a fait que se dégrader encore plus rapidement. Au contraire les signaux sont au rouge.

Par ailleurs la justification de la fourniture d'électricité à 910 foyers est largement contestable du fait du réchauffement climatique impactant le niveau du gave et donc de la productivité de cette centrale à court et long terme. La comparaison avec 2290 barils de pétrole est à la fois hors sujet, stigmatisant et intéressante à exploiter ! Doit-on considérer que 910 foyers se chauffent au fioul ? Si oui, n'existe-t-il pas d'autres alternatives ? Et les porteurs du projet peuvent-ils nous exposer le bilan carbone des travaux ? la quantité de barils de pétrole et de ressources nécessaires à la production du béton, la quantité de barils de pétrole nécessaires aux allers et venues des engins...

Et qu'en est-il du financement des travaux, ce point n'est pas abordé dans le projet.

En 2015, le montant des travaux était estimé aux alentours de 5 millions d'euros. Avec l'inflation qui touche le BTP et les matériaux on peut facilement estimer que les montants des travaux en 2024 dépasseront les 7 millions d'euros. Qui financera ces travaux ?

Ainsi les conditions climatiques, environnementales, économiques, budgétaires... ne sont pas réunies pour la réalisation de ce projet.

L'analyse des effets environnementales et climatiques du chantier, du fonctionnement de la centrale à court et long termes ne sont pas suffisamment pris en compte. De même que les effets à court et long terme des effets de la réduction du niveau d'eau sur la faune et la flore présente aux abords du gave.

Le réchauffement climatique est évoqué mais insuffisamment analysé pour justifier une telle construction dans ce milieu naturel déjà fragile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes cordiales salutations, espérant une décision de rejet.

